

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 MAI 2015

L'an deux mille quinze, le 06 mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de SERNHAC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur REBOLLO Jacques, Adjoint au Maire.

Présents :

MM.CARON Michel, CHAY Gilles, PIALOT Bernard, REBOLLO Jacques, THOULOZE Philippe, NAVARRO Cyril,
Mmes FERNANDEZ Véronique, ROUMEJON Solange, GUEIFFIER Michèle, FAURE Arline, BOUISSANE Syham, MICO Muriel

Absent excusé : Mme SKIERSKI Céline procuration à Mme ROUMEJON
Mme BROCHE Mireille procuration à GUEIFFIER Michèle
Mr GLAS Pascal procuration à Mr CHAY Gilles
MM PAULIN Michel, CADENET Patrice, HOURSAL Eloïse

Secrétaire: Mme GUEIFFIER a été désignée secrétaire de séance.

Lecture et approbation, à l'unanimité, du procès-verbal de la réunion du 24/03/2015
Signature.

Début de la séance à 18H30

Attribution marché construction d'une chaussée et de ses réseaux chemin de Meynes

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer le marché pour la construction d'une chaussée et de ses réseaux au chemin de Meynes.

Il demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur ce sujet.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'Assemblée :

-Accepte cette proposition

-Décide, suite à l'appel d'offres publié en date du 12 au 19 mars 2015 et à l'avis de la commission d'appel d'offre en date du 27/04/2015, d'attribuer à la Société CISE TP domiciliée 250 AVENUE Docteur FLEMMING 30936 NIMES cédex 9 la construction d'une chaussée et de ses réseaux pour un montant de 144.498,00 € HT.

-Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant et notamment le marché correspondant.

Subvention exceptionnelle à l'association « Meynes en Musique »

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association « Meynes en Musique » pour le concert qu'elle a donné en l'église St SAUVEUR de Sernhac

Il demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur ce sujet.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'Assemblée :

- Accepte cette proposition
- Décide, de verser une subvention exceptionnelle de 300 € pour le concert de l'Association « Meynes en Musique » qui s'est déroulé le 28/03/2015.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant et dit que cette somme sera prélever sur le compte 6574 du budget 2015

Levée de la séance à 20 H 00